

Professeur : Jocelyn Maclure

Jocelyn.Maclure.1@ulaval.ca

Pavillon Félix-Antoine-Savard, bureau 532

656-2131 poste 6493

I BUT DU COURS

Comment le vivre-ensemble est-il possible dans une société pluraliste dans laquelle les citoyens sont en désaccord quant à ce qui donne une valeur et un sens à l'existence humaine? Réfléchissant aux sources des Guerres de religion qui ont déchiré l'Europe dans la foulée de la Réforme protestante du 16^e siècle, John Locke articule l'une des premières défenses philosophiques de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience des individus. Dans sa *Lettre sur la tolérance*, Locke écrit : « Personne ne peut, quand même il le voudrait, croire sur ordre d'autrui ». C'est sur la base de la souveraineté dont doit jouir l'agent quant à ses choix de conscience que Locke a soutenu que les pouvoirs temporel et spirituel se devaient d'être séparés. Cette séparation était aussi vue comme une condition nécessaire à la fin des conflits religieux et à la paix sociale. Aujourd'hui, le « pluralisme moral » — c'est-à-dire la diversité des valeurs, plans de vie ou conceptions du bien des individus — s'est graduellement imposé comme l'une des caractéristiques structurantes des sociétés modernes qui reconnaissent l'autonomie morale des individus et il constitue, selon John Rawls, le défi éthique et politique le plus important auxquelles ces sociétés sont confrontées.

Il est devenu particulièrement difficile de croire aujourd'hui que le progrès de la raison et des sciences mène inexorablement à l'érosion de la foi religieuse. On ne peut ainsi guère faire l'économie d'une réflexion sur les conditions d'une coexistence suffisamment harmonieuse entre les conceptions séculières et les conceptions religieuses du monde et du bien. De plus, le phénomène de la subjectivation de la croyance religieuse conjugué à une immigration toujours plus diversifiée fait en sorte que des traditions religieuses et spirituelles distinctes et des rapports à la transcendance fort différents se côtoient au sein des démocraties libérales contemporaines. Cette condition ne va pas sans soulever des questions philosophiques difficiles et, parfois, des tensions sociales importantes. En témoignent, par exemple, les multiples débats dans les pays occidentaux sur la place de la religion dans l'espace public (par exemple : la question du port du voile islamique en France, l'affaire des caricatures de Mahomet au Danemark, l'interdiction des minarets en Suisse, les débats houleux sur l'avortement, le mariage entre conjoints de même sexe et l'enseignement de la théorie de l'évolution et du créationnisme aux États-Unis, la question des tribunaux religieux en droit familial en Ontario et, bien sûr, au Québec, la « crise des accommodements raisonnables » et le débat toujours irrésolu sur la laïcité).

Dans ce cours, qui se situe au confluent de la philosophie morale, de la philosophie politique et de la philosophie du droit, nous examinerons les fondements de la tolérance et de la liberté de conscience. Nous chercherons à cerner la philosophie politique la plus à même de nous guider vers un aménagement moralement acceptable du pluralisme des conceptions du bien et à une reconnaissance adéquate de la liberté de conscience. Nous réfléchissons, entre autres, aux questions suivantes : « Quelles sont les sources de la liberté de

conscience et du pluralisme moral? », « Quelles sont les limites de la liberté de conscience? », « Faut-il distinguer la liberté de conscience et la liberté de religion? », « Quelle est le rôle des convictions de conscience, séculières ou religieuses, dans l'identité morale des agents? », « La liberté de conscience justifie-t-elle les accommodements religieux? », « Quelle est la conception de la laïcité la mieux adaptée aux conditions contemporaines du pluralisme moral? » et « Comment penser le rapport entre la raison et la religion? ».

Après un bref détour par l'histoire des idées pour comprendre l'émergence de l'idéal de tolérance en Occident, nous aborderons les travaux de certains des philosophes contemporains qui ont réfléchi à la problématique du pluralisme (John Rawls, Jürgen Habermas, Charles Taylor, etc.). Cela étant, plusieurs types de discours seront mobilisés dans notre enquête. En plus des textes philosophiques, nous débattons également des rapports de commissions publiques (les rapports Stasi et Bouchard-Taylor), de jugements de tribunaux portant sur la liberté de religion, ainsi que du récent programme *Éthique et culture religieuse* mis en place au Québec. Ce cours cherchera à exemplifier l'idéal d'une philosophie capable de penser le rapport entre le fondamental et l'historique et d'apporter une contribution significative à la réflexion sur les écueils à la coopération sociale dans les sociétés pluralistes.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance :

- a. Comprendre la source, le sens et la portée du pluralisme moral, du sécularisme, de la tolérance et de la liberté de conscience;
- b. Comprendre les positions des philosophes qui ont écrit sur les thèmes du cours;
- c. Cerner les enjeux philosophiques soulevés par la jurisprudence en matière de liberté de conscience et de religion et d'accommodement raisonnable;
- d. Comprendre les différences les plus saillantes entre les conceptions « républicaine » et « libérale » de la laïcité.

Objectifs d'habiletés intellectuelles :

- a. Développer sa capacité de penser le rapport entre les faits et les normes et de réfléchir de façon normative à tous les niveaux de généralité (de l'éthique normative fondamentale à l'éthique normative appliquée). Se familiariser avec le passage de la « théorie idéale » à la « théorie non-idéale » en philosophie politique anglo-américaine contemporaine;
- b. Développer sa capacité à lire des textes philosophiques de façon rigoureuse, ainsi qu'à synthétiser et à critiquer la pensée des auteurs étudiés;
- c. Développer sa capacité d'exprimer sa pensée de façon claire, de dialoguer et de participer à l'exploration conjointe de questions philosophiques;
- d. Permettre à l'étudiant de clarifier et nuancer ses positions personnelles face aux diverses questions liées au pluralisme moral, à la tolérance, à la laïcité et à la liberté de conscience et, ce faisant, de mieux comprendre sa propre société et le monde dans lequel il vit.

III CONTENU

* une liste détaillée des lectures hebdomadaires sera distribuée à la première séance

- 1) L'émergence de la tolérance et de la liberté de conscience au 17^e siècle : John Locke
- 2) Le pluralisme moral
- 3) Le libéralisme politique de John Rawls
- 4) Jürgen Habermas et la place de la religion dans l'espace public
- 5) La laïcité : théories républicaines (« classique » et « critique ») et libérale-pluraliste
- 6) L'obligation d'accommodement raisonnable est-elle équitable?
- 7) La liberté de conscience et de religion dans la jurisprudence canadienne
- 8) L'éducation au pluralisme et à la tolérance dans les sociétés pluralistes
- 9) Liberté d'expression et respect du sacré

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Enseignement magistral, lecture de textes, discussions de groupe.

V LECTURES

1. Textes disponibles à la réserve des professeurs.
2. Jocelyn Maclure et Charles Taylor, *Laïcité et liberté de conscience*, Boréal, 2010.

VI ÉVALUATIONS

- 1) Quatre résumés critiques. Ces résumés portent sur les lectures obligatoires. L'étudiant doit choisir deux textes parmi les lectures obligatoires et remettre le résumé critique au début du cours portant sur le texte résumé. Au moins deux des résumés critiques doivent être remis avant la semaine de lecture. Les résumés critiques ne doivent pas dépasser trois pages (interligne double, times 12). Les résumés critiques doivent comprendre une explication (1) de la problématique du texte et (2) de la thèse défendue par l'auteur-e, ainsi que (3) un bref commentaire critique/évaluatif. 40% de la note finale.
- 2) 3 avril : remise du plan détaillé du travail de recherche. Le plan doit inclure un résumé d'un paragraphe de la problématique, la structure envisagée du texte et une bibliographie provisoire. 20% de la note finale.
- 3) 1^{er} mai : Un travail de recherche de 12 pages (interligne double, times 12, excluant la bibliographie) sur un des thèmes abordés dans le cours ou un thème connexe. Critères de correction : compréhension du thème, qualité de la recherche, clarté et rigueur de l'argumentation et qualité de la langue. 40% de la note finale.

Échelle de notation en vigueur à la Faculté de philosophie.

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.

Étudiants ayant un handicap :

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>